Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 58 (1978)

Heft: 4

Artikel: L'Office d'information pour le financement des exportations : sa raison d'être et ses tâches

Autor: Delemont, Serge

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886480

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SERGE DELEMONT

L'Office d'information pour le financement des exportations: sa raison d'être et ses tâches

Le rôle du financement

Au cours des années cinquante déjà, mais surtout durant les années soixante, le commerce international a connu un vigoureux développement, tant quantitatif que qualitatif. Du fait de cette évolution, les entreprises orientées vers l'extérieur ont été contraintes de supporter des obligations financières croissantes qui, peu à peu, ont excédé leur capacité propre. Dès lors, le recours à un financement bancaire des exportations devenait souvent inévitable, même dans le court terme.

L'extension du financement bancaire a appelé une adaptation des instruments de financement. De nouveaux moyens sont apparus, d'autres, usuels, ont été améliorés et complétés. Les établissements de crédit, en effet, se sont efforcés d'offrir aux exportateurs des instruments susceptibles de répondre aux cas les plus divers.

Le brusque refroidissement conjoncturel, qui a frappé les économies industrialisées vers le milieu des années septante, s'est traduit, entre autres, par une forte régression de la demande internationale. Il en est résulté une intensification extraordinaire de la lutte concurrentielle, qui s'est répercutée sur les prix et, partant, sur les marges. Ce nouveau climat a porté un coup très dur à la trésorerie des entreprises ; pour nombre d'entre elles, le financement bancaire, même s'il avait pu être ignoré jusque-là, devenait vital, d'autant plus qu'une nette tendance à l'allongement des délais de paiement se manifestait simultanément.

A cela s'ajoutent encore les risques que court l'exportateur, dont la couverture participe aussi, directement ou indirectement, au concept global de financement des exportations.

Le besoin d'information

L'importance actuelle du financement des exportations et de la couverture des risques, l'extension et l'amélioration des instruments disponibles ont suscité un besoin d'information dans ce domaine complexe et mouvant. Ce besoin est satisfait, en premier lieu, par les banques, principalement par les grandes banques, qui jouissent à cet effet d'une riche expérience et de moyens fort étendus. Si leur capacité d'information est pratiquement illimitée, son rayonnement demeure, en revanche, assez restreint, du fait du petit nombre d'établissements à même de fournir des indications circonstanciées. Il peut en résulter des lacunes, dont pâtissent avant tout les petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas de services spécialisés.

Aussi la Confédération, la Banque nationale suisse et les principales organisations faîtières de l'économie privée ont-elles décidé de créer un Office d'information pour le financement des exportations. Cet office, neutre et indépendant, est ouvert gratuitement à toutes les personnes, physiques et morales, domiciliées en Suisse. Il est subordonné à une Commission de surveillance de cinq membres, représentant les pouvoirs publics et l'économie privée.

Les tâches de l'Office d'information

Trois tâches cadres ont été confiées à l'Office d'information :

1. renseigner sur les modes et conditions de financement des exportations, sur les possibilités de couvrir les risques et sur toute autre question liée au financement de nos ventes à l'étranger ;

2. conseiller les exportateurs, en étroite collaboration avec les banques et les organisations compétentes, dans leur approche des problèmes financiers ;

3. rassembler des données sur les modes de financement et de couverture des risques pratiqués à l'étranger.

La couverture du risque de change

Il serait fastidieux de détailler ici les divers instruments auxquels l'exportateur suisse peut recourir, d'autant plus que ces instruments, à quelques nuances près, sont en usage dans les pays industrialisés.

Par contre, il me paraît judicieux de m'attarder un peu sur les moyens qui permettent aux exportateurs suisses de couvrir le risque de change. En effet, depuis le flottement général des monnaies et du fait de l'évolution du cours du franc suisse sur le marché des changes, les pressions de la clientèle étrangère visant à obtenir une facturation dans sa propre monnaie se sont accentuées non seulement dans le secteur des biens de consommation, mais aussi dans celui des biens d'équipement. Il a donc été nécessaire de compléter les instruments classiques, afin d'améliorer les possibilités de couvrir le risque de change.

Abstraction faite des différentes sortes de clauses monétaires, dont l'usage est d'autant plus malaisé que les fluctuations sur le marché sont fortes, le système suisse connaît essentiellement trois instruments de couverture du risque monétaire.

a) **L'opération à terme**

En vendant à terme, à sa banque, les devises qu'il recevra en paiement de ses livraisons à l'étranger, l'exportateur est assuré de toucher, lors du dénouement des transactions, un montant déterminé en francs suisses. Il évite ainsi toute surprise que pourrait engendrer, en cours d'opération, une détérioration des monnaies considérées par rapport au franc suisse.

VOTRE PARTENAIRE

pour la

PUBLICITÉ INTERNATIONALE

Information sur les média étrangers

Élaboration de plans média

Exécution des ordres

PUBLICITAS

(anc^t RIPSA)

26, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS

Tél. : 500.66.08 + Télex : 610067

PUBLICITAS

est membre du

GROUPE PUBLICITAS INTERNATIONAL

Sièges en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, Italie, aux Pays-Bas, en Scandinavie et en Suisse.

Toutefois, la vente à terme de devises trouve ses limites dans son caractère irrévocable et dans son coût variable, qui, selon la durée et la monnaie, peut être très élevé. De plus, le cours à terme étant fixe, elle ne permet pas la réalisation éventuelle d'un gain de change.

b) **La garantie contre les risques à l'exportation (GRE)**

Cette garantie, instituée par la Confédération au milieu des années trente, a étendu sensiblement ses prestations en 1973, lorsqu'elle a introduit une couverture à moyen terme du risque monétaire. Deux ans plus tard, les autorités ont amélioré encore les conditions de cette couverture, en l'ouvrant aussi au vaste secteur des biens de consommation, qui opère dans le court terme.

La garantie de la GRE contre le risque monétaire est une pure assurance, qui n'intervient que lorsque la perte de change résultant de la conversion sur le marché des devises en francs suisses excède la part à charge de l'exportateur. En d'autres termes, ce dernier bénéficie des avantages que présente un cours de change plus favorable que celui qui est garanti. Cependant, la couverture de la GRE, a également ses limites, dans la mesure surtout où elle ne porte pas sur le montant total d'une livraison. Cette restriction tend à rendre le coût effectif de la GRE sensiblement plus élevé que le coût nominal, qui est fort modeste.

c) **Le droit d'achat de devises (DAD)**

En principe, les deux instruments qui ont été présentés brièvement ne permettent pas à l'exportateur de couvrir la première phase d'une transaction commerciale, à savoir celle qui va de l'offre à la commande. Or, cette phase est extrêmement importante, car elle peut s'étendre sur plusieurs mois et, selon l'évolution des relations de change, se traduire par un rétrécissement marqué des carnets de commandes.

Pour atténuer ce risque et contribuer à combler partiellement cette lacune, la Banque nationale a conclu avec les banques, le 8 novembre 1978, une convention instituant une garantie flexible des cours de change pour les paiements à l'industrie suisse d'exportation, qui est entrée en vigueur le 1er décembre. Le mécanisme de ce nouvel instrument est tel qu'il offre à l'exportateur la possibilité d'assurer contre le risque de change des budgets prévisionnels de ventes. En effet, lorsqu'il signe avec sa banque un contrat de vente à terme de devises, l'exportateur peut acquérir à l'institut d'émission un DAD, jusqu'à concurrence de 40 % du montant de l'opération à terme. La durée du DAD, qui ne peut dépasser 24 mois, ainsi que le cours appliqué coïncident avec ceux du contrat conclu avec la banque commerciale. De cette façon, si les entrées sont inférieures au montant attendu et que le cours au comptant de la devise lors de l'exécution du contrat à terme est supérieur au cours à terme fixé initialement, l'exportateur, en recourant à son DAD, ne subit aucune perte.

Pour le moment, ce système ne s'applique qu'aux opérations libellées en dollars américains ou en marks allemands. Toutefois, dans la mesure où les expériences s'avèrent concluantes, il n'est pas exclu que la Banque nationale étende le DAD à d'autres monnaies.

Dans le domaine de l'information, dans celui de la couverture des risques de change, comme dans d'autres encore, les pouvoirs publics et le secteur privé ont su réunir leurs efforts pour offrir à l'économie d'exportation un cadre adapté aux nouvelles conditions des échanges internationaux et contribuer ainsi à la sauvegarde de sa capacité concurrentielle.